Département de l'Indre
******
Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique
MÂRON / SASSIERGES SAINT-GERMAIN

Arrêté n° 2024-03

Etablissant le tableau annuel d'avancement de grade pour l'année 2024

Le Président du SIRP Mâron / Sassierges St Germain,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale ;
Vu l'arrêté n° 2021-01 du 15 mars 2021, portant définition des lignes directrices de gestion ;
Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune ;

ARRÊTE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe est établi comme suit pour l'année 2024 :

NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT **(préciser par examen s'il y a lieu)**
1) Claudine DAUDU	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de 2ème classe

Article 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de l'Indre qui en assurera la publicité conformément aux dispositions des articles L522-24, L522-26, L522-28, L522-29 du code général de la fonction publique.

Article 3 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Article 4 : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Fait à Mâron, le 28/03/2024

Le Président,

MARON R.P.I. SASSIERGES ST-GERMAIN

Gilbert BLANC